



**CONTRIBUTION DE SOS RACISME POUR LE
RAPPORT 2023 DE LA CNCDH SUR LA LUTTE
CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA
XENOPHOBIE**

1. État du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2023 selon votre organisation

1.1. Quel bilan dresse votre organisation de l'état du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2023 ? A partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme pour l'année 2023 ?

Nous constatons une libération de la parole raciste à la télévision et sur les réseaux sociaux, qui a souvent été associée à une augmentation de la visibilité de certains discours discriminatoires en réaction à des actualités nationales et internationales. Les réseaux sociaux, en particulier, peuvent amplifier la propagation de messages haineux et participent à la banalisation des discours racistes et discriminatoires.

En ce qui concerne les tendances relatives aux domaines d'actes discriminatoires, l'accès aux services, le monde du travail (privé et public) et le cadre scolaire sont des secteurs où les discriminations peuvent se manifester. Les efforts visant à lutter contre ces formes de discrimination incluent souvent des campagnes de sensibilisation, des formations antidiscriminatoires et des changements législatifs.

1.2. Votre organisation dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé, et que révèlent les données de 2023 ?

Pour l'année 2023, nous comptons environ 800 sollicitations par email et 253 dossiers ouverts par le biais des permanences téléphoniques. Ce sont les indicateurs que nous avons pour mesurer les tendances dans les discriminations raciales.

On observe des tendances relatives aux domaines dans lesquels les actes discriminatoires semblent se produire en majorité : les discriminations dans l'accès aux services, les actes discriminatoires dans le monde du travail (privé et public), et dans le cadre scolaire.

Entre le premier janvier 2023 et le 20 novembre 2023, le pôle juridique a été saisi de faits susceptibles de relever des qualifications suivantes :

- 2 diffamations raciales privées et deux publiques
- 7 provocations à la haine et à la discrimination
- 6 discriminations dans l'accès à un service public
- 16 discriminations dans l'accès à un bien
- 23 discriminations dans l'accès à un service
- 24 discriminations dans l'emploi + 2 dans la fonction publique
- 28 harcèlement moral discriminatoire
- 68 cas d'injure raciale privées
- 22 cas d'injure raciale publique

Dans les domaines suivants :

- 29 scolarité/formation
- 12 forces de l'ordre

- 36 conflits entre particulier
- 51 dans l'emploi
- 5 intrafamilial
- 10 entrées bar discothèque
- 9 prestations de service

1.3. Quelles sont les situations les plus préoccupantes que vous avez rencontrées en 2023 ?

La montée des propos racistes et antisémites tenus dans le cadre scolaire a été particulièrement inquiétant, ainsi que l'absence de condamnations des actes de discrimination par les juridictions françaises.

1.4. A l'heure où commence à se déployer le PRADO (2023-2026), quel bilan votre organisation fait-elle des plans de lutte précédents et quelles analyses fait-elle du plan 2023-2026 ?

En 2018, le gouvernement français a lancé un plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine. Ce plan comprenait plusieurs axes d'action, visant notamment à renforcer la législation, à améliorer la formation des professionnels, à intensifier les campagnes de sensibilisation et à renforcer la coopération avec les acteurs de la société civile.

SOS Racisme a salué les efforts du gouvernement pour aborder ces questions cruciales, en mettant en avant des avancées législatives et des initiatives de sensibilisation mais a souligné la nécessité d'une mise en œuvre plus robuste des mesures, de ressources accrues et d'une attention continue pour faire face à l'ampleur persistante du problème.

Des préoccupations ont également été exprimées concernant la montée du discours de haine en ligne et des actes racistes, appelant à une action plus ferme dans ce domaine. Nous avons plaidé pour une approche holistique, combinant des mesures répressives avec des actions éducatives et préventives pour lutter efficacement contre le racisme et l'antisémitisme.

Le plan 2023-2026 soulève les mêmes préoccupations, avec l'ajout que les testings doivent être effectués de manière probante et mener à des sanctions afin d'être efficaces.

2. Activités de votre organisation

2.1. Quelles actions votre organisation a-t-elle menée en 2023 dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

SOS Racisme est un témoin privilégié des tendances sociétales sur les questions de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. Depuis sa création, l'association a toujours été reconnue pour ses actions juridiques et notamment pour le soutien apporté aux victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations raciales, ainsi que pour ses campagnes de plaidoyer menées au niveau national et international pour renforcer les politiques de lutte contre le racisme et les discriminations raciales. En 2022, le travail effectué au quotidien par le Pôle juridique s'est structuré efficacement autour de deux axes : un travail sur le terrain auprès des victimes et un travail de réflexion avec les partenaires associatifs et institutionnels sur les problématiques touchant aux discriminations raciales, au racisme et à l'antisémitisme dans la société.

Plus largement, l'association a mené les actions suivantes :

1 : POLE JURIDIQUE ACCES AU DROIT

I. Soutien juridique apporté aux victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations raciales

- A. Permanences d'accès au droit
- B. Mobilisation contre des agressions racistes et crimes de haine
- C. Animation de commissions d'avocats et gestion des dossiers contentieux

II. Projets citoyens de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

- A. Campagnes de « Testings » visant à révéler l'existence de discriminations
- B. Projet « Regards croisés » sur les mémoires de la guerre d'Algérie
- C. Partage d'expertise et formations au droit de la non-discrimination

2 : POLE EDUCATION POPULAIRE

I. L'éducation populaire au service du vivre-ensemble

- A. L'Education populaire : outil de l'engagement citoyen
- B. Une collaboration rapprochée avec nos partenaires
- C. Une offre éducative qui répond aux enjeux de l'actualité

II. Réalisation de nos projets pédagogiques

- A. Interventions en milieux scolaire et périscolaire
- B. Nos formations
- C. La Semaine d'Éducation et d'Actions contre le racisme et l'antisémitisme en 2023

3 : CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU MILITANT

I. Province : l'activité du pole en région

- A. Etat des lieux des comités et actions

B. Evènements, Formations, projets socio-culturels et mobilisations citoyennes en faveur du vivreensemble

C. Assistance aux comités locaux en région

4 : Salam Shalom Salut : Troisième édition du Tour de France

2.2. Votre organisation est-elle engagée dans des partenariats (avec d'autres organisations / avec les pouvoirs publics) ? Si oui, quels projets ont été mis en place ou poursuivis en 2023 ?

Le pôle juridique :

L'association accueille les victimes de racisme lors de permanences physiques, qui se tiennent les 3e mercredis de chaque mois au Point d'accès au droit du 19ème arrondissement (PAD 19), et les 4e vendredis de chaque mois à la maison de la Justice et du Droit secteur Paris Nord-Est (MJD Belleville). Ces permanences ont ainsi permis aux victimes qui le souhaitent de rencontrer nos équipes sur rendez-vous, de nous apporter tous les documents en lien avec leurs situations afin que nous leur apportions des conseils plus précis sur les démarches et les possibilités de recours contentieux ou non contentieux.

Nous travaillons étroitement avec le Défenseur des droits, l'ARCOM et la DILCRAH, et avons créé des partenariats universitaires, notamment avec l'IFE, la clinique juridique de l'université de Paris Nanterre, et l'université Gustave Eiffel (ONDES) sur des projets de recherche, de consultation, et de testings en 2023.

Le pôle éducation populaire :

Le pôle Éducation populaire de l'association SOS Racisme propose depuis plusieurs années des projets de sensibilisation et d'expression de la parole autour d'enjeux contemporains, sous agrément du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Jeunesse et du Sport.

La jeunesse, dans toute sa diversité, a son mot à dire sur la société. Favoriser le développement de l'esprit critique en incitant à se questionner et à débattre est primordial pour que les jeunes puissent exercer pleinement leur citoyenneté.

Nos projets ont donc pour but d'inviter ces derniers à s'interroger sur leurs représentations, leur perception des identités et leur propre construction identitaire. Ainsi, ils et elles travaillent sur leur rapport aux « Autres », à la communauté nationale et aux institutions de la République.

Pour y parvenir, nous créons avec les jeunes un espace d'écoute bienveillante afin qu'ils s'expriment librement et débattent de leurs idées. Nous proposons une éducation pour tous et par tous en valorisant les savoirs de chacun.

Pour parvenir à ces résultats en termes de sensibilisation et de développement de l'engagement citoyen chez les jeunes, toutes nos actions sont pensées et conduites avec nos partenaires : acteurs éducatifs, partenaires associatifs et institutionnels, personnes ressources etc. : la maîtrise fine tant de nos sujets que de nos méthodes pédagogiques assure la pertinence et la qualité de nos projets. Citoyenneté, engagement, racisme, antisémitisme, lutte contre les discriminations, déconstruction des stéréotypes et des préjugés, sexisme, complotisme... Il existe en effet de très nombreux angles pour travailler les valeurs républicaines. Les sujets liés aux enjeux du « vivre ensemble » sont innombrables, tout comme les domaines des connaissances mobilisables pour travailler ces

questions. Alors, pour répondre au mieux à l'intérêt des jeunes et aux souhaits des encadrants, le pôle Education populaire travaille chaque année à la mise à jour de ses programmes ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux outils qui viennent renforcer l'arsenal éducatif de l'association. Il s'agit ainsi de s'adapter aux enjeux identifiés sur le terrain, au cours de l'année 2021 deux nouveaux modules avaient été créés. En 2022, ces modules, qui abordent respectivement les stéréotypes et préjugés à l'encontre des personnes asiatiques et à l'encontre des migrants ont été exploités et mis à jour au fur et mesure des différentes expériences de terrain. Tout comme le module « Modère ton Réseau » sur la haine en ligne, qui suite au #anti2010 a eu un autre retentissement auprès des classes de 6e et de 5e notamment. Nous adaptons perpétuellement nos modules aux actualités et aux problématiques rencontrées par les jeunes.

2.3. Comment votre organisation est-elle impliquée dans le déploiement du PRADO (2023-2026) ?

Nous sommes sollicités pour des consultations régulières, notamment par le biais du Défenseur des droits.

3. Thématiques spécifiques

3.1. Traitement médiatique et biais racistes, antisémites et xénophobes

L'analyse du traitement médiatique et des biais racistes, antisémites et xénophobes dans les actualités est un sujet complexe et sensible. Les médias jouent un rôle crucial dans la construction de la perception du public, et les biais dans la couverture médiatique peuvent influencer l'opinion publique de manière significative. Voici quelques éléments à considérer lors de l'analyse de ces questions :

- **Langage et choix des mots :** Les journalistes peuvent inconsciemment utiliser un langage biaisé qui renforce les stéréotypes raciaux, antisémites ou xénophobes. Il est important d'examiner le choix des mots, les titres, et les descriptions pour détecter tout biais linguistique.
- **Représentation :** Observer la manière dont différents groupes ethniques, religieux ou culturels sont représentés dans les médias est essentiel. Une sous-représentation, une surreprésentation ou une représentation stéréotypée peuvent indiquer des biais.
- **Sélection des sujets :** L'attention sélective portée à certains sujets et l'ignorance d'autres peuvent refléter des biais. Par exemple, si les médias ne couvrent que certains types d'incidents liés au racisme ou à la xénophobie, cela peut influencer la perception du public sur la fréquence et la nature de ces problèmes.
- **Contextualisation :** Il est crucial d'analyser comment les événements sont présentés et contextualisés. Une absence de contexte ou une focalisation excessive sur des éléments particuliers peuvent conduire à une interprétation erronée de la réalité.
- **Experts et sources :** Examiner les experts et les sources utilisés dans les reportages peut révéler des biais. Si les opinions sont disproportionnellement représentées ou si certaines perspectives sont négligées, cela peut influencer la manière dont les problèmes liés au racisme, à l'antisémitisme ou à la xénophobie sont compris.
- **Traitement des victimes et des coupables :** Observer comment les victimes et les auteurs d'actes racistes ou xénophobes sont traités dans la couverture médiatique peut également révéler des biais. Le discours autour de ces actes peut influencer la perception du public sur les causes sous-jacentes.
- **Réseaux sociaux et commentaires :** Les médias sociaux peuvent amplifier les biais et les discours haineux. Examiner les commentaires des lecteurs et les interactions en ligne peut donner un aperçu de la manière dont le public réagit à la couverture médiatique.

L'analyse du traitement médiatique nécessite souvent une approche critique et une compréhension des contextes sociaux et historiques. Les organisations de surveillance des médias, les chercheurs en communication et les activistes peuvent jouer un rôle important dans la mise en lumière des biais et la promotion d'une couverture médiatique plus équitable et objective.

3.2. Autres thèmes que vous souhaitez développer

La notion de "dog whistle" (sifflet à chien) fait référence à l'utilisation de termes ou de discours codés qui semblent neutres ou anodins à première vue, mais qui ont en réalité une signification ou une connotation particulière compréhensible par un groupe restreint. C'est une tactique souvent utilisée pour dissimuler des messages discriminatoires, racistes, sexistes ou xénophobes tout en préservant une certaine « plausible deniability ».

Sur les réseaux sociaux, cette tactique est de plus en plus présente, car ces plateformes offrent un moyen rapide et mondial de diffuser des messages. Les utilisateurs peuvent utiliser des termes codés ou des symboles pour partager des idées discriminatoires tout en évitant une détection immédiate par les filtres de contenu ou les algorithmes de modération.

Cette recrudescence des termes dog whistle sur les réseaux sociaux est préoccupante, car elle peut contribuer à normaliser des idées extrémistes ou discriminatoires, tout en rendant difficile la lutte contre ces discours. Les algorithmes de modération ont parfois du mal à suivre le rythme des évolutions du langage codé, et certains utilisateurs peuvent exploiter ces lacunes pour propager des messages haineux.

Les groupes extrémistes et les mouvements radicaux ont également utilisé les réseaux sociaux pour recruter et propager leurs idées. Les dog whistles peuvent être un moyen de communiquer entre initiés tout en évitant une censure directe.

La surveillance et la sensibilisation sont cruciales pour contrer cette utilisation de dog whistles. Les plates-formes de médias sociaux, les utilisateurs individuels, les organisations de surveillance et les chercheurs en cybersécurité travaillent ensemble pour identifier ces tactiques et développer des stratégies pour contrer la dissimulation de discours discriminatoires en ligne.

Il est important de souligner que l'utilisation de termes antisémites, tels que "dragons célestes" ou d'autres expressions codées, est une forme de discours haineux et discriminatoire. Les dog whistles antisémites peuvent prendre différentes formes et visent souvent à dissimuler des préjugés en utilisant un langage apparemment anodin.

"Dragons célestes" peut être une référence codée à des stéréotypes antisémites, bien que le sens précis puisse dépendre du contexte spécifique dans lequel le terme est utilisé. Il est essentiel de rester vigilant face à de telles expressions codées et d'encourager une sensibilisation accrue pour identifier et combattre le discours haineux en ligne.

Les réseaux sociaux et les plateformes en ligne ont mis en place des politiques pour lutter contre le discours de haine, mais il est parfois difficile de suivre toutes les formes de langage codé. La collaboration entre les utilisateurs, les organisations de surveillance, les plateformes et les autorités est cruciale pour identifier et contrer ces formes de discrimination.